



Journée de solidarité

Par Titi10

Bonjour,

Je suis en contrat d'apprentissage dans le privé.

Contexte :

- J'étais en congés révision apprenti les 2,3 et 4 Juin (concernant mes épreuves la semaine suivante)
- En Cours le 5 et 6 Juin
- En épreuves les 10,11,12 et 13 Juin

Mon responsable m'avais dit qu'étant à l'école lors de la période du 9 Juin je n'étais pas tenu de poser ma journée le 9 Juin ou d'effectuer des HS pour la compenser (les 2 solutions proposées par les RH à toute l'entreprise).

Or à mon retour aujourd'hui je m'aperçois qu'une journée de CP a été posée le 9 Juin (pas par moi, mais ce n'est pas grave) alors que l'on m'a dit que je n'avais pas besoin de la faire.

Est-ce normal ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par kang74

Bonjour

Je ne comprends pas : pourquoi ne pas avoir corrigé votre employeur, en lui rappelant que vous n'aviez pas cours le 9 Juin ?

Il vous faut faire 7h de travail supplémentaires à ce qui est prévu, gratuitement : les accords d'entreprise peuvent permettre de poser un jour de CP pour ce faire .

NB : Attention, les heures d'épreuves ne sont pas des heures de cours et les deux sont calculées comme du temps de travail effectif : seul le temps de l'épreuve + trajet est comptabilisé .

Par hideo

j'ajoute qu'un délai de prévenance de 7 jours est nécessaire